

COMMUNE DE DOUVAIN  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
74140 DOUVAIN  
Tél. 04.50.94.00.37

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 04 juin 2018

Le quatre juin deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 29 mai 2018.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 29 mai 2018.

**Nombre de membres en exercice : 28 - Présents : 23 - Absent : 1 - Votants : 27 (4 pouvoirs)**

**Présents** : M. BAUD Jean-François - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, Mme CUBY Valérie, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - *Adjoint*, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. DASSONVILLE Damien, Mme DUFOUR Sandrine, M. EL YAKOUTY Abdelhakim, Mme FICHARD Andrée, M. LAPRAZ Georges, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, Mme PES Catherine, Mme PEZARD Sarah, Mme PILON Aurélie, M. QUETSTROEY Laurent, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François - *Conseillers municipaux*.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. BURNET Frédéric (pouvoir à PEZARD Sarah), M. CAVARD Jérôme (pouvoir à PILON Aurélie), Mme MARX Stéphanie (pouvoir à BAUD Jean-François), M. MERCIER Denis (pouvoir à CUBY Valérie),

**Absent** : Mme ALBERT Sandrine

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie CUBY

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour, afin d'ajouter le point suivant :  
**Petite Enfance** :

*17. Retrait de la délibération n° DEL20180326\_02 du 26 mars 2018 relative à la modification du règlement de fonctionnement du Multi Accueil Sucre d'Orge - - Nouveau calendrier vaccinal*

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** la modification de l'ordre du jour comme proposé par M. le Maire.

### Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Valérie CUBY est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

### Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2018 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

## Affaires Générales

### 01 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur le Maire donne lecture de ses décisions pour les derniers mois :

N° 01	06/04/2018	Finances : Signature d'un MAPA mobilier MJC : titulaire Minutant pour un montant HT de 50 000€
N° 02	23/04/2018	Finances : Signature d'un MAPA aménagement route Artangy : titulaire Euro via pour un montant H.T. de 165 204,51€
N° 03	28/05/2018	Finances : réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € au crédit Mutuel pour financer les investissements 2018

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 23 avril 2018

### 02 - Elaboration de la liste préparatoire annuelle des jurés d'Assises pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisée conformément aux directives fixées par les lois, circulaires et instructions de l'Etat.

### 03 - Avis sur dossier d'enquête publique - Projet de renaturation du Vion et de son affluent la Bévière

Le Conseil Municipal,

**Emet un avis favorable** au dossier d'enquête publique sur le projet de renaturation du Vion et de son affluent la Bévière

ADOPTÉ à la majorité des membres présents

Pour : 26

Abstention : 1 (M. BARRAS Olivier)

## AFFAIRES SCOLAIRES

### 04- Avenant au règlement intérieur de la garderie municipale de l'école Maternelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOPTE**, la modification du règlement intérieur de la garderie municipale de l'école maternelle.

Le service fonctionne en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 16h30 exceptés les jours de fermeture de l'école quelle qu'en soit la raison.

Les enfants fréquentant le service de garderie municipale pourront être récupérés par leurs parents à 16h45, délai de rigueur. Le non-respect de ces dispositions expose les parents aux sanctions prévues à l'article 8-2 ».

### 05- Avenant au règlement intérieur de la garderie municipale de l'école élémentaire

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et une abstention (Mme Valérie CUBY)

**ADOPTÉ** la modification du règlement intérieur de la garderie municipale de l'école élémentaire

« Le service fonctionne en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 16h30 exceptés les jours de fermeture de l'école quelle qu'en soit la raison.

Les enfants fréquentant le service de garderie municipale pourront être récupérés par leurs parents à 16h45, délai de rigueur. Le non-respect de ces dispositions expose les parents aux sanctions prévues à l'article 8-2 ».

## RESSOURCES HUMAINES

### 06- Personnel communal - Création et suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) - Cadre d'emplois des agents sociaux - Multi Accueil Sucre d'Orge

Le Conseil, à l'unanimité

**DECIDE**

- La suppression, à compter du 1er juin 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent social,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi d'Agent social Principal de 2ème classe,

**PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### 07 - Personnel communal - Création et suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) - Cadre d'emplois des agents sociaux - Ecole Maternelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE**

- la suppression, à compter du 1er septembre 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent social,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi d'Agent social Principal de 2ème classe,

**PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### 08 - Personnel communal - Création et suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) - Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux - Finances

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE**

- la suppression, à compter du 1er juin 2018 d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi de Rédacteur Principal de 2ème classe,

**PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### 09 - Personnel communal - Création et suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) - Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux - Multi Accueil Sucre d'Orge

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE**

- la suppression, à compter du 1er décembre 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe,

**PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 10 - Personnel communal - Création et suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) - Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux - Ecole Élémentaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

### **DECIDE**

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe,

### **PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 11- Personnel communal - Création et suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) - Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux - Accueil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

### **DECIDE**

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe,

### **PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 12- Personnel communal - Création et suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) - Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux - Accueil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

### **DECIDE**

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe,

### **PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 13- Personnel communal - Création et suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) - Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux - Accueil et Scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

### **DECIDE**

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe,

### **PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## FINANCES

### 14 - Décision Modificative n° 1 budget commune

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget commune 2018 dont les écritures figurent dans le tableau ci-après.

Chapitre	Article	Augmentation	Diminution
<b>Signe: Dépense</b>			
<b>Section: Fonctionnement</b>			
Chapitre: 023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS			
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	023	20 670,00	
<b>Section: Investissement</b>			
Chapitre: 21 - Immobilisations corporelles			
21 - Immobilisations corporelles	2111		600 000,00
Chapitre: 23 - Immobilisations en cours			
23 - Immobilisations en cours	2313	600 000,00	
<b>Signe: Recette</b>			
<b>Section: Fonctionnement</b>			
Chapitre: 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART			
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	744	20 670,00	
<b>Section: Investissement</b>			
Chapitre: 021 - Virement de la section de fonc			
021 - Virement de la section de fonc	021	20 670,00	
Chapitre: 10 - Dotations Fonds divers et rése			
10 - Dotations Fonds divers et rése	10222		20 670,00

### 15 - Attribution de nouvelles subventions année 2018

Le Conseil,

**APPROUVE**, à la majorité des membres présents, la proposition d'attribution d'une subvention de 6000 € à la RSCA Douvaine Roller Skating Club Aubonne

Pour : 12      Contre : 11      Abstentions : 4

**APPROUVE**, à l'unanimité la proposition d'attribution d'une subvention de 610 € à l'APE collège du Bas Chablais

**INFORME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018, articles 6574;

**RAPPELLE** que l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que " L'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret -23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001-, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes conventions ou avenants aux conventions avec les associations dont le montant de la subvention dépasse le seuil précité.

### 16 - Convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement de sécurité avec la route d'Artangy

Le Conseil,

A l'unanimité

- **APPROUVE** le contenu de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien entre le Département et la commune de Douvaine ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien et tous documents s'y rapportant.

## PETITE ENFANCE

### 17- Retrait de la délibération n° DEL20180326\_02 du 26 mars 2018 relative à la modification du règlement de fonctionnement du Multi Accueil Sucre d'Orge - - Nouveau calendrier vaccinal

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- **DECIDE** de retirer la délibération N° DEL20180326\_02 du 26 mars 2018, relative à la modification du règlement de fonctionnement du multi accueil « Sucre d'Orge » - nouveau calendrier vaccinal

#### Questions diverses :

- **DIA** : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

#### Questions orales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région a rendu public sa décision relative à l'implantation du futur lycée d'enseignement général et professionnel sur la commune de Bons-en-Chablais. Ce projet d'une capacité de 1800 élèves permettra un rééquilibrage des établissements actuellement saturés sur Annemasse et Thonon. Le conseil municipal regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation au sein de l'agglomération de Thonon afin d'échanger avec chaque commune potentiellement en capacité d'accueillir cet équipement public.

Monsieur LAPRAZ a été sollicité par une association dont certains membres souhaitent participer à la course de Ouf 2018 à Excenevex et pour laquelle la commune devait offrir 50 inscriptions dans le cadre d'un partenariat avec l'organisateur le Dauphiné Libéré. Il semblerait que ce partenariat n'ait finalement pas été validé. Monsieur le Maire répond que la décision avait été différée car un financement de cette manifestation devait être porté par l'agglomération à hauteur de 12 000 €. La somme demandée à la commune de Douvaine s'élevait à 2000 € HT et il n'avait été confirmé que 10 inscriptions pour Douvaine une semaine avant la course.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée 20h55.

A DOUVAINE, le 4 juin 2018